

Conseil d'administration de l'UQAM — 19 février 2019

Rapport des déléguées étudiantes

À toutes les étudiantes, tous les étudiants de l'UQAM,

Nous sommes ravies de vous présenter notre tout premier rapport en tant que déléguées désormais nommées par décret ministériel! Voici les principaux points discutés.

Rapport annuel de l'ombudsman pour l'année 2017-2018

Nous vous invitons à consulter ce rapport de Mme Muriel Binette. Des problèmes et pistes de solutions intéressantes y sont soulevés, notamment sur les infractions de nature académique. Mme Binette souligne que certaines de ses recommandations, et des problématiques soulevées seront traitées au sein des tables de concertation, or, nous maintenons nos réserves vis-à-vis ces tables.

« La principale fonction de l'ombudsman est de traiter les demandes des personnes qui se croient lésées par les mécanismes administratifs de l'Université ou victimes de discrimination ou de toute autre forme d'iniquité. Pour exercer adéquatement son mandat, l'ombudsman détient un pouvoir d'enquête pour lequel, elle jouit d'une entière autonomie. Au terme de l'analyse d'une plainte, l'ombudsman ne peut pas imposer ses conclusions, mais elle possède un pouvoir de recommandation. Dans les cas où les personnes visées par ses recommandations tardent ou refusent d'y donner suite, elle, il peut s'en référer directement au Conseil d'administration pour obtenir les correctifs nécessaires. »¹

Voici les **recommandations 2018-2019** de l'ombudsman qui ont été présentées au Conseil d'administration le 26 février dernier :

RECOMMANDATION 1 Que le Vice-rectorat à la vie académique évalue la pertinence de faire un portrait, général ou ciblé, des demandes de report d'examen ou d'annulation de cours pour des raisons médicales, afin de déterminer s'il y a effectivement un problème et, si tel est le cas, identifier les moyens appropriés d'y remédier dans le respect des besoins et des responsabilités de toutes les parties impliquées.

RECOMMANDATION 2 Que le Règlement sur les infractions de nature académique (R-18) soit modifié afin que la durée maximale de l'inscription de la mention de mise en probation « P », qui est actuellement inscrite de façon permanente au dossier académique d'une étudiante ou d'un étudiant, puisse être modulée en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction constatée, et que sa durée maximale soit prédéterminée.

RECOMMANDATION 3 Attendu que les dispositions du Règlement des études de cycles supérieurs (R-8) imposent aux étudiantes et aux étudiants des délais stricts de réalisation de leur programme d'études au-delà desquels elles, ils risquent d'en être exclus, je recommande la mise en place d'une procédure permettant le suivi des étapes importantes du cheminement d'une ou d'un étudiant admis dans un programme de cycles supérieurs, afin de permettre une analyse objective des faits lors du traitement d'une demande de prolongation exceptionnelle pour compléter un programme d'études

On s'en reparle jeudi prochain!

https://youtu.be/KhAJbGk_Gk0

Information de la rectrice

Au sujet des stages, la rectrice a rapporté au Conseil d'administration que le gouvernement rencontrerait le jour même plusieurs associations étudiantes pour parler de la question et qu'un courriel *Info Direction* serait envoyé le lendemain. Ledit courriel référerait finalement aux documents du gouvernement et portant sur la compensation plutôt que la rémunération des stages.

¹ <https://ombudsman.uqam.ca/a-propos/mission.html>;
https://ombudsman.uqam.ca/upload/files/rapport_annuel/rapport_annuel_2017_2018.pdf

Registre des suivis

Le point sur les MBA délocalisés, qui avaient été au cœur de débats au CA par le passé, est revenu sur la table. En effet, un membre du corps professoral a témoigné de son incrédulité relativement au fait que le rapport demandé depuis longtemps (voir notamment le rapport du CA du mois de mai 2018, où il est rapporté que ledit rapport devrait être déposé incessamment aux membres du CA) ne l'a toujours pas été. On nous a alors répondu que ce rapport avait été demandé par le vice-recteur de l'époque et que le comité d'audit, qui l'a récemment reçu, s'est dit satisfait de celui-ci. On nous a aussi répondu que comme le rapport serait destiné au vice-recteur d'alors, et non pas au CA, les membres du CA ne pourront pas en prendre connaissance. Ainsi, un rapport final sera produit sous peu, mais sera-t-il réservé à la vice-rectrice à la vie académique? Nous éprouvons un malaise relativement à cette manière de faire qui démontre un manque de transparence flagrant. Nous n'étions pas présentes lors des précédents débats, mais une lecture attentive des rapports nous démontre que l'administration semble jouer sur les mots.

Modifications aux Statuts et règlements numéro 1 de l'Institut Santé et société :

L'une de nous a soulevé son malaise relativement à une modification des statuts qui permet maintenant le vote électronique plutôt que des assemblées délibérantes pour la prise de décisions par les membres de l'Institut, notamment quant aux orientations annuelles. Il fut répondu à cela que ce sont les membres qui ont voté cette modification, qu'il y a très nombreux-euses et qu'il y a de différents endroits, donc que le vote électronique était le seul moyen pour obtenir quorum. L'idée de baisser le quorum - qui est de 50% pour l'ISS - pour faciliter l'ouverture des assemblées a été énoncée, soit une piste pour laisser place aux débats et réflexions communes plutôt que de passer au vote électronique. Les modifications ont toutefois été adoptées telles que proposées.

Nous avons, encore une fois, dénoncé la **présence policière à l'UQAM** lors des événements du mois de février et ceux à la session d'automne, sans réception toutefois.

Un membre chargé de cours a également déploré l'intimidation et les menaces dont le Journal Montréal Campus a été la cible à cause de sa nouvelle politique d'écriture inclusive.

Pour toutes questions, commentaires ou revendications, n'hésitez pas à nous écrire!

Solidairement,

Stéphanie et Maxine